

TABLEAU DE GARANTIES

1 - Vos remboursements en cas de maladie et d'accident

2 - Adhésion & Résiliation

3 - Vos remboursements en cas de maladie et d'accident

4 - Quels sont les soins non couverts ?

5 - Maladies & accidents fréquents

Le but de ce document est de vous fournir des informations sur les différentes garanties disponibles avant de prendre une décision, mais il n'a pas de valeur contractuelle et ne peut pas engager la responsabilité de Woofie.



1 - Vos remboursements en cas de maladie et d'accident



QUELLES SONT LES DÉPENSES REMBOURSÉES ?

WooFie vous rembourse à la seule condition que vos dépenses soient prescrites par un docteur vétérinaire

- ✓ frais d'euthanasie en cas de maladie
- ✓ frais propres à une intervention chirurgicale
- ✓ frais des honoraires du docteur vétérinaire (consultation, visite)
- ✓ frais de soins et de médicaments prescrits par le docteur vétérinaire
- ✓ frais d'analyses de laboratoire, d'examens radiologiques et de radiothérapie
- ✓ frais de transport en ambulance animalière, sous réserve que l'état de l'animal assuré nécessite un tel moyen de transport et qu'il soit validé par le docteur vétérinaire
- ✓ frais de pharmacie, d'anesthésie et de soins liés directement à une intervention chirurgicale
- ✓ frais de séjour en clinique vétérinaire, nécessités par une intervention chirurgicale

OPTION : FORFAIT BIEN ÊTRE

QUELS SONT LES SOINS COUVERTS PAR LE FORFAIT BIEN-ÊTRE ?

- | | |
|----------------------------|------------------|
| ✓ Vaccins | ✓ Vermifuge |
| ✓ Stérilisation | ✓ Homéopathie |
| ✓ Bilan annuel | ✓ Phytothérapie |
| ✓ Ostéopathie | ✓ Détartrage |
| ✓ Compléments alimentaires | ✓ Antiparasite |
| ✓ Désensibilisation | ✓ Thérapie laser |
| ✓ Physiothérapie | ✓ Naturopathie |
| ✓ Luminothérapie | ✓ Aromathérapie |

L'option du forfait bien-être peut être ajoutée aux garanties d'assurance en cas d'accident ou de maladie de votre animal. Ce forfait vous permet de bénéficier d'une couverture pour **l'ensemble de vos frais de prévention jusqu'à maximum 150 ou 200 € par an**, selon votre choix de plafond. Les frais mensuels pour cette option sont de 7, 11 ou 14 €, en fonction de votre choix de plafond. Il n'y a aucun délai d'attente à respecter pour utiliser cette option. Cependant, le remboursement pour la stérilisation est limité à 100 €, quel que soit le plafond choisi.

ADHÉSION & RÉSILIATION

Adhésion

Vous pouvez adhérer à Woofie si votre animal a plus de 2 mois et moins de 9 ans.

Résiliation

Une fois abonné à Woofie, vous disposez d'un délai de 14 jours pour vous rétracter. Au-delà, vous êtes engagé pour 1 an.

3 - Vos remboursements en cas de maladie et d'accident

LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE VOTRE CONTRAT QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE

Pourcentage de remboursement

Le pourcentage de remboursement de vos frais de santé correspond à la proportion des dépenses prises en charge par Woofie. Vous pouvez choisir entre 5 paliers de remboursement lors de votre adhésion: 60%, 70%, 80%, 90% ou 100%. Il est important de noter que lorsque votre animal atteint l'âge de 10 ans, votre taux de couverture pour les maladies diminuera de 5% chaque année. Cependant, le tarif que vous payez ne sera pas augmenté à partir de l'âge de 8 ans.

Plafond annuel de remboursement

Le plafond annuel de remboursement représente le montant maximal que Woofie peut vous rembourser pour vos dépenses de santé au cours d'une année. Vous pouvez choisir parmi 6 paliers de plafond lors de votre adhésion: 1000€, 1200€, 1500€, 1800€, 2000€ ou 2500€. Le plafond est renouvelé chaque année à la date anniversaire de votre contrat.

Franchise

Contrairement à de nombreux acteurs traditionnels de l'assurance. Chez Woofie nous **ne facturons pas de franchise !**

Le délai de carence

Le délai de carence est la période de temps qui doit s'écouler entre la souscription à l'assurance et la première demande de remboursement. Ce délai est mis en place pour nous protéger contre les fraudes, comme dans toutes les assurances. Woofie applique les délais de carence suivants :

- 2 jours révolus Pour les frais liés à un accident comme une fracture de patte ou l'ingestion d'un corps étranger
- 45 jours révolus pour les maladies (par exemple : otite, gastro-entérite)
- 120 jours révolus pour des frais liés à une maladie qui nécessite une hospitalisation/chirurgie ou pour les ligaments croisés

Frais de dossier, frais de résiliation

Nous ne facturons aucun frais de création de dossier, aucun frais de renouvellement de dossier, ou aucun frais de résiliation !

CHEZ WOOFIE, NOUS TENONS À ÊTRE 100% TRANSPARENTS.

Voici la liste principale des exclusions :

- Les maladies ou les accidents survenus ou constatés avant la souscription de votre contrat et qui surviennent pendant la durée du contrat ou pendant la période de délai de carence, ainsi que les conséquences et les suites des pathologies déclarées pendant cette période, sont couverts par votre contrat.

Toutes les maladies qui auraient pu être évitées grâce à des vaccins préventifs ne sont pas couvertes.

- **Chez les chiens** ; ces maladies incluent la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la parvovirose, le piroplasma, la leptospirose, la toux du chenil et la leishmaniose.

- **Chez les chats** ; il s'agit du typhus, du coryza (calicivirose, chlamydie, rhinotrachéite virale féline) et de la leucose féline.

- Toute intervention effectuée par Docteur en médecine vétérinaire qui n'est pas inscrit à l'Ordre des Vétérinaires.

Liste d'autres frais non couverts :

- Les frais encourus pour toute maladie, infirmité, anomalie ou malformation d'origine **congénitale ou héréditaire**, tels que les dysplasies de la hanche ou du coude, l'atteinte des cartilages de l'épaule et les luxations des rotules, les hernies ombilicales, les anomalies congénitales ou héréditaires des yeux (distichiasis, entropion, ectropion, prolapsus de la glande lacrymale accessoire, glande de Harder), l'ectopie testiculaire, le syndrome brachycéphale ou le voile du palais (narine, larynx, trachée) et les anomalies dentaires telles que la persistance des dents de lait, ne sont pas couverts par l'assurance.

- Les frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale ne sont pas pris en charge par l'assurance.

- Les médicaments qui ne sont pas liés à la pathologie déclarée ne sont pas couverts.

- Les frais de mise à bas et les césariennes qui ne sont pas liés à un accident ne sont pas couverts.

- Les frais liés à la gestation, tels que le diagnostic, le suivi de gestation, l'avortement et ses conséquences, l'insémination artificielle et les analyses liées à la saillie ne sont pas couverts.

- Les frais générés par les piqûres d'arthropodes ou les saillies involontaires ne sont pas couverts.

- Les frais de médicaments pour interrompre les chaleurs ou la gestation ne sont pas couverts.

- Toute opération chirurgicale visant à corriger ou à atténuer des défauts physiques, tels que la taille et la correction des oreilles ou la taille de la queue, n'est pas couverte par l'assurance.

- Les dommages corporels ou matériels causés par l'animal assuré à des tiers ne sont pas pris en charge par l'assurance.

- Les frais de prothèses de toute nature (dentaires, oculaires, articulaires) sauf les prothèses orthopédiques en cas d'accident.

- La cataracte chez les chiens âgés de 8 ans et plus n'est pas couverte par l'assurance.

- Les frais de garde en clinique vétérinaire sans justification médicale ne sont pas pris en charge par l'assurance.

- Les animaux faisant partie d'élevages professionnels

- Les frais en lien avec les troubles comportementaux et les frais d'évaluation comportementale (y compris frais médicamenteux)

- Les coûts liés à l'identification de l'animal et à l'établissement de documents tels que le passeport, le certificat de bonne santé, le certificat de voyage ou la mise en place de la puce ne sont pas couverts par l'assurance.

- Les frais en lien avec l'alimentation thérapeutique et physiologique (y compris si prescrit par un vétérinaire)

- Les frais d'enlèvement, d'autopsie et d'inhumation suite au décès de l'animal

- Les frais d'euthanasie hors maladie.

- L'assurance ne couvre pas les animaux qui sont utilisés à des fins commerciales ou professionnelles

- Les frais de transport en ambulance animalière non prescrits par un docteur vétérinaire et qui ne seraient pas justifiés par l'état de santé de l'animal

- Les frais qui sont liés ou qui sont aggravés par les événements suivants ne sont pas pris en charge par l'assurance : mauvais traitements, manque de soins ou défaut de nourriture qui sont attribuables au souscripteur ou à la personne qui a la garde de l'animal, participation à une activité de chasse, à des combats organisés, à des courses, à des compétitions sportives et à leurs entraînements.

- Les frais liés à la kinésithérapie, à l'ostéopathie, à l'acupuncture, à la balnéothérapie, à l'hydrothérapie ou à la remise en forme, qui ne sont pas inclus dans la formule Bien-Être, ne sont pas pris en charge par l'assurance.

CHEZ LE CHIEN 🐕

Exemples de maladies ou accidents pris en charge :

- ✓ Patte cassée
- ✓ Atopie (dermatite atopique, pyodermite, dermite)
- ✓ Allergies cutanées
- ✓ Problèmes oculaires (conjonctivite, kératite)
- ✓ Intertrigo
- ✓ Gastro-entérite, syndromes digestifs
- ✓ Tartre dentaire
- ✓ Ingestion d'un corps étranger
- ✓ Otite

Exemples de maladies ou accidents non pris en charge :

- ✗ Dysplasie des hanches
- ✗ Sténose pulmonaire
- ✗ Syndrome brachycéphale (voile du palais, etc.)
- ✗ Dysplasie des coudes
- ✗ Ptosis, entropion, ectropion, distichiasis
- ✗ Sténose aortique
- ✗ Luxation de la rotule

CHEZ LE CHAT 🐈

Exemples de maladies ou accidents pris en charge :

- ✓ Typhus - si vaccin à jour
- ✓ Coryza - si vaccin à jour
- ✓ Leucose (ou FeLV) - si vaccin à jour
- ✓ Sida du chat (FIV)
- ✓ Péritonite Infectieuse Féline (PIF)
- ✓ Calculs urinaires (ou urolithiases)
- ✓ Acné féline
- ✓ Pancréatite
- ✓ Maladie de Lyme
- ✓ Souffle au coeur
- ✓ Allergie

Exemples de maladies ou accidents non pris en charge :

- ✗ Amylose
- ✗ Syndrome brachycéphale
- ✗ Atrophie progressive de la rétine
- ✗ Mycardiopathie hypertrophique
- ✗ Luxation de la rotule